



STOP AUX BLOCAGES!

Logements bloqués
en 2012

185

Combien de projets de construction de logements, de surélévations d'immeubles, de viabilisation de combles ainsi que de rénovations, de changements de fenêtres ou d'installations de panneaux solaires sont-ils bloqués en raison des multiples oppositions et recours aux motifs infondés ou fallacieux!

A l'heure où Genève vit, depuis plus de dix ans maintenant, une grave crise du logement et où les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu de société majeur, de tels blocages ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi les Associations professionnelles de l'immobilier, soit l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier Genève (USPI Genève) et l'Association des Promoteurs-Constructeurs genevois (APCG), entendent dénoncer ces agissements, qui sont souvent étonnamment peu médiatisés, afin que chacun puisse en avoir connaissance et en évaluer le bien-fondé.

Grâce à cette nouvelle rubrique, les Genevoises et les Genevois pourront enfin savoir qui bloque quoi et comprendre pourquoi tout projet semble si difficile à réaliser à Genève, comparativement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Par conséquent, si votre projet de construction ou de rénovation de logements ou votre projet permettant de générer des économies d'énergie ou de développer des énergies renouvelables est actuellement bloqué par une opposition que vous jugez infondée, vous avez la possibilité de le faire savoir en nous informant par e-mail à l'adresse suivante: andreas.fabjan@apcg.ch.



Andreas Fabjan
Secrétaire général USPI et APCG

Le blocage de la quinzaine

Auteur du blocage: L'Asloca, toujours! • Nombre de logements bloqués: 73

Il existe un projet de construction de 4 immeubles au chemin de Tivoli, sur la Commune de Lancy, permettant de réaliser 73 nouveaux logements. Le périmètre étant sis en zone de développement, les loyers de l'ensemble des appartements qui seront mis en location, ainsi que les prix de ceux qui seront mis en vente, seront tous contrôlés par l'Etat. Une partie de ces logements sera placée sous le régime HBM, soit des habitations à loyers très modérés. Le promoteur s'est par ailleurs engagé à vendre les autres appartements en PPE à des familles qui rem-

plissent les mêmes critères d'occupation que ceux prévus pour les logements subventionnés et qui résident aujourd'hui à Genève, de manière à ce qu'elles libèrent des logements accessibles à la population genevoise en prenant possession de leur nouvel habitat.

Voici donc (enfin!) un projet qui devrait, du moins pourrait-on l'imaginer, emporter un soutien unanime. Je rappelle à tous ceux qui auraient pu l'oublier que notre canton souffre d'une sévère pénurie de logements.

Et je me félicite de ce rappel puisque certains, manifeste-

ment, se moquent complètement de la gravité de la situation. Ils n'ont en effet pas hésité pas à recourir contre l'autorisation de construire délivrée pour ce projet, bloquant ainsi la réalisation de plus de 70 logements, ce qui n'est évidemment pas négligeable. Mais qui donc peut vouloir bloquer un tel projet? Vous voulez vraiment le savoir?

Je vous le donne en mille: c'est l'Asloca, association dont les revenus dépendent directement du degré d'insatisfaction des locataires genevois. On comprend donc mieux l'intérêt de priver 73 familles genevoises de la possi-

bilité d'obtenir rapidement un logement neuf et idéalement situé. Heureusement, en l'occurrence, le Tribunal administratif a déclaré le recours irrecevable, niant à l'Asloca la qualité pour recourir. En adoptant cette solution, le Tribunal a confirmé une jurisprudence récente* rendue par la Cour de justice, soit la plus haute juridiction de recours genevoise, dans une affaire similaire.

Espérons que ces décisions marquent la fin des recours téméraires et infondés de l'Asloca, qui prive les Genevois des logements dont ils ont besoin. ■

* ATA/664/2011, du 18 octobre 2011.



Les professionnels disent OUI à la construction de logements et aux économies d'énergie.

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFIC

☎ 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

JS RÉNOVATION DE FENÊTRE

- Pose de verres isolants
 - Menuiserie
- Jean Simond**

202, route de Veyrier • 1234 Vessy
Natel 076 380 47 57 • Tél. 022 784 30 04